

Un élève à haut potentiel : ce que vous pouvez décider

REPÈRES POUR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

1 DÉCIDER

Six façons d'adapter le parcours. Quatre ne supposent aucune démarche particulière. Elles se cumulent.

LES SIX MODALITÉS · QUI DÉCIDE

Différenciation

Des chemins différents vers le même objectif.

L'enseignant.

Enrichissement

Occuper le temps gagné, sans quitter la classe.

L'enseignant.

Décloisonnement

Un cours de niveau supérieur dans la matière forte.

L'équipe, avec la direction pour les emplois du temps.

Tutorat par un adulte

Pour l'élève qui bute sur la méthode. **L'enseignant**, avec l'accord de l'élève et de la famille.

Espace dédié

Un lieu ressource, un adulte référent. **L'établissement.**

Accélération

Change le niveau de scolarisation. **Conseil des maîtres**, présidé par le directeur d'école, au premier degré (*le vademecum écrit « conseil de cycle »*) ; **enseignants + chef d'établissement** au second.

LES TROIS FORMES D'ACCÉLÉRATION

Saut de classe

À n'importe quel moment de l'année.

Compactage de cycle

Trois ans en deux, ou deux en un. Tout le programme est traité : rien n'est allégé.

Classe à doubles niveaux

Marche préparatoire vers un saut de classe.

CE QUI N'EST PAS EXIGÉ

- ✗ **Un bilan psychologique.** Non obligatoire pour décider.
- ✗ **Des résultats excellents.** Un saut reste possible avec de moins bons résultats — à une condition du vademecum : la réussite attendue doit être crédible et « étayée par les bilans psychométriques et psychologiques ».
- ✗ **Un haut potentiel identifié.** L'accélération ne lui est pas réservée.

Seule limite : le niveau d'acquisition doit rester compatible avec l'accès à la classe supérieure.

SI C'EST REFUSÉ · PREMIER DEGRÉ

Quinze jours pour saisir la **commission départementale d'appel** après la décision du conseil des maîtres (art. D. 321-6 et D. 321-8). La famille y est entendue si elle le demande.

Un **second saut** suppose l'avis de l'IEN de circonscription.

2 ÉCRIRE

Le PPRE est de format libre : aucun texte n'impose de modèle. Cette trame est un support de travail, elle n'a rien d'officiel.

TRAME DE PPRE · HAUT POTENTIEL

ÉLÈVE

CLASSE

CE QUI EST OBSERVÉ — en classe, dans les écrits

OBJECTIFS — compétences à travailler

MODALITÉS RETENUES — parmi les six

DURÉE

POINTS D'ÉTAPE

PERSONNES IMPLIQUÉES — enseignants, famille

QUEL DOCUMENT, ET LEQUEL N'EXISTE PAS

PPRE — format libre, aucun modèle imposé. Le bon outil ici. Rubriques attendues : compétences, objectifs, personnes impliquées, durée.

PAP — document normalisé, réservé aux difficultés durables dues à un trouble des apprentissages. **Pas de PAP** au seul titre du haut potentiel ; possible si un trouble s'ajoute, au titre de ce trouble.

MDPH, PPS — élèves à besoins éducatifs particuliers, sans être pour autant en situation de handicap. **Ni dossier MDPH, ni PPS** à ce seul titre.

Le « parcours personnalisé pour élève à haut potentiel » **n'est pas un dispositif officiel.**